

CONDITIONS DE VIE – ÉDUCATION ET FORMATION

— Les jeunes des quartiers défavorisés rencontrent toutes sortes de difficultés pour exercer leur droit à l'éducation et pour réaliser pleinement leur potentiel. Par exemple, ils peuvent se trouver physiquement empêchés de se rendre à l'école, à l'université ou autres lieux d'apprentissage. L'étude de cas présentée ci-dessous, fondée sur un stage LTTC du projet Enter !, montre comment un programme de formation peut apporter aux jeunes une réelle compréhension des droits sociaux et humains.



Sont recommandées aux gouvernements des États membres les actions suivantes :

- ▶ investir dans l'éducation dans les communautés défavorisées, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur ;
- ▶ veiller à ce que les budgets éducatifs locaux respectent l'égalité entre les femmes et les hommes en favorisant un accès égal à l'éducation ;
- ▶ développer des communautés scolaires qui prévoient la participation de représentants élèves/étudiants élus aux processus décisionnels ;
- ▶ actualiser les programmes scolaires en tenant compte des besoins spécifiques des jeunes pour accéder au marché de l'emploi et pour faire face aux difficultés de la vie professionnelle ;
- ▶ actualiser les programmes scolaires – en particulier pour les élèves de premier et second degrés – en partenariat avec des enseignants et des travailleurs de jeunesse, et inclure des cours sur la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme ;
- ▶ mieux adapter la formation professionnelle aux intérêts et aux réalités des jeunes non habitués à des méthodes formelles d'enseignement ;
- ▶ améliorer l'orientation professionnelle à l'école ;
- ▶ garantir l'accès à l'éducation aux jeunes les plus défavorisés, jugée inabordable par leurs familles, en proposant des aides financières supplémentaires (pour les livres, l'habillement, les repas, les transports, etc.) ;
- ▶ afin d'éviter le décrochage scolaire précoce, s'assurer que des procédures sont en place pour que les écoles, les enseignants et autre personnel soient avertis de tout problème (scolaire, social, culturel, mobilité ou autres) risquant de gêner la scolarité d'un jeune, et s'efforcer de prendre des mesures pour apporter des solutions en temps voulu ;
- ▶ prévoir la possibilité d'une « éducation de la seconde chance » – notamment des programmes d'éducation non formelle conçus pour favoriser la confiance en soi et l'esprit d'entreprise – à l'intention des jeunes en situation d'abandon scolaire précoce mais désireux de reprendre des études et/ou d'accéder à la formation professionnelle ;
- ▶ concevoir des programmes d'éducation non formelle en coopération avec les écoles, les organisations de jeunesse et les travailleurs de jeunesse, afin d'élaborer des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie centrées sur les besoins éducatifs des jeunes ;
- ▶ appliquer des procédures pour assurer que les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et autres centres éducatifs sont des lieux sécurisés et exempts de toutes formes d'intimidation, de discrimination, de harcèlement – notamment sexuel – et de violence ;
- ▶ fournir des informations pour promouvoir de bonnes pratiques de santé et d'hygiène chez les jeunes, notamment en termes d'alimentation et d'éducation sexuelle ;



Canal Communities Youth Service⁸, Dublin (Irlande)

— Le projet a permis de sensibiliser des jeunes à leurs droits sociaux fondamentaux et de renforcer leur capacité à y accéder. Ont participé neuf jeunes (17-21 ans), animateurs de jeunesse bénévoles dans leur communauté, disposés à partir à l'étranger pour partager leurs compétences en matière de travail de jeunesse. Tous avaient été choisis dans un quartier défavorisé de Dublin.

— Le projet consistait principalement en une visite de volontariat/d'apprentissage participatif : les participants ont vécu et travaillé durant deux semaines dans une petite communauté rurale de la région du Kilimandjaro. Le programme comprenait :

- ▶ des cours de peinture dans une école locale ;
- ▶ l'enseignement de l'anglais dans le cadre de cours structurés et d'activités sportives à l'école ;
- ▶ des sessions structurées centrées sur les droits sociaux.

— Les jeunes ont beaucoup appris durant ce temps passé à travailler avec les Tanzaniens, cette expérience contribuant à tisser des liens avec des jeunes de Tanzanie et à mieux comprendre ce que veut dire grandir dans ce pays et grandir dans une communauté « défavorisée » de Dublin.

8. Renseignements complémentaires : www.ccryst.org, consulté le 1^{er} septembre 2016.

- ▶ travailler en partenariat avec des responsables/animateurs de jeunesse et avec d'autres professionnels, avec des projets de formation dans tous les centres éducatifs situés dans des communautés défavorisées, prévoir au programme de formation des enseignants des modules sur les problèmes posés par le travail avec la jeunesse et sur ses besoins spécifiques. Par exemple, aborder des questions telles que :
 - les problèmes sociaux ;
 - l'identité sociale ;
 - les questions interculturelles ;
 - l'égalité des genres ;
- ▶ donner aux apprenants la capacité de passer d'une expérience d'apprentissage à une autre – par exemple entre programmes formels et programmes non formels –, notamment par la validation et la reconnaissance des compétences acquises via toutes ces différentes formes d'enseignement ;
- ▶ faire en sorte que les stratégies et les politiques éducatives prennent en compte les besoins des jeunes dont les familles ont un mode de vie nomade ou semi-nomade, ou sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile dans les États membres.